

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MARS 1858.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1859 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE LUESEMANS.

MESSIEURS,

La section centrale a examiné le budget des dotations, et a été unanime pour en décider l'adoption ; ce budget avait été adopté par toutes les sections.

Plusieurs sections, notamment la 2^e, la 5^e et la 6^e ont chargé leur rapporteur d'appeler l'attention de la section centrale sur les observations faites par la Cour des comptes relativement à l'augmentation du traitement de ses membres.

Aucune section ne s'est prononcée sur le fond de ces observations.

En section centrale, un membre propose de revenir sur la diminution qui a été opérée en 1849 sur les traitements des membres de la Cour des comptes.

La section centrale, par quatre voix contre une, décide qu'il est convenable que cette question soit laissée à l'initiative du Gouvernement.

Le Rapporteur,
DE LUESEMANS.

Le Président,
VERHAEGEN.

⁽¹⁾ Budget, n° 104.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. HENRI DEMONTIER, DE LUESEMANS, ALLARD, DE RUDDERE DE TE LOBEREN, MASCART et PIRMEZ.